



Code de l'unité de formation : (3) 987013036F1	Code du domaine de formation : (4) 903
--	--

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum : 60

<u>1. Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Gestion de projets appliquée à l'animation socioculturelle avec des enfants et des adolescents	CT	F	50
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXXXXXXXXXX	P	10
		Total des périodes	60

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*La remarque concernant l'absence de dénomination du cours dans l'heure (11) est renvoyée*  *Avis favorable*  
R. DONNIER 09/02/99

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

 

Date : ..... 10 FEV. 1999 .....

Signature :

----- (1)

- Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

# **Gestion de projets appliquée à l'animation et à la création socioculturelles avec des enfants et des adolescents**

Enseignement supérieur de type court

**-Annexe 1-**

## **1. Finalités.**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

**1.1.a.** concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

**1.1.b.** répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à :

permettre à l'étudiant(e) de concevoir, de mettre en œuvre, de réguler et d'évaluer des projets d'animation socioculturelle avec des enfants et des adolescents.

faire acquérir à l'étudiant(e) les compétences pédagogiques et techniques destinées à impliquer les enfants et les adolescents dans des projets socioculturels et les rendre responsables et autonomes dans la finalisation et la réalisation de ceux-ci.

20/10/98  
Doc 8 bis

# **Gestion de projets appliquée à l'animation et la création socioculturelles avec des enfants et des adolescents**

Enseignement supérieur de type court

**-Annexe 2-**

## **2. Capacités préalables requises.**

### **2.1. capacités**

Pour accéder à cette formation complémentaire, les étudiant(e)s devront, au préalable, être capable de (d') :

- expliciter les éléments constitutifs du métier d'animateur socioculturel;
- argumenter la spécificité des approches d'animation et/ou de création avec des enfants et/ou adolescents;
- présenter par écrit les finalités, les objectifs, la méthodologie et les techniques utilisées dans un contexte d'animation précis.

### **2.2. Titres en tenant lieu**

Etre porteur d'un titre de (d') :

- Animateur socioculturel d'enfants de 3 à 12 ans (E.S.S.Q);
- Educateur spécialisé ;
- ou d'un titre équivalent dans le domaine de l'intervention socioculturelle auprès de jeunes.

20/10/98  
Doc 8 bis

# **Gestion de projets appliquée à l'animation et la création socioculturelles avec des enfants et des adolescents**

Enseignement supérieur de type court

**-Annexe 3-**

## **3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.**

L'approche active et participative de cette formation recommande qu'il n'y ait pas plus de 20 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

# Gestion de projets appliquée à l'animation et la création socioculturelles avec des enfants et des adolescents

Enseignement supérieur de type court

## -Annexe 4-

### 4. Programme

Dans le cadre d'une animation socioculturelle avec des enfants et des adolescents, l'étudiant(e) sera capable de (d') :

- déterminer les principes et les objectifs d'une pédagogie centrée sur le projet;
- expliciter les spécificités d'une pédagogie centrée sur un projet socioculturel avec des enfants et des adolescents;
- élaborer avec les enfants et les adolescents les étapes de conception et de réalisation d'un projet de création théâtrale et/ou audiovisuelle;
- utiliser les outils de management nécessaires à la gestion administrative, logistique, financière et socio-éducative d'un projet de création socioculturelle avec des enfants et des adolescents;
- guider les enfants et les adolescents dans la prise en charge responsable et progressive des étapes de concrétisation d'un projet;
- inventer avec les enfants et les adolescents les stratégies de communication interne et externe nécessaires à la réalisation du projet;
- constituer avec les enfants et les adolescents un dossier administratif, financier, artistique, culturel et pédagogique visant à décrire et informer sur le projet;
- mettre en oeuvre des stratégies de recherche de partenaires et de relations publiques au service du projet;
- impliquer les enfants et les adolescents dans les stratégies de communication formalisées;
- établir un programme de diffusion et de développement du projet;
- déterminer les critères et les instruments d'évaluation du projet;
- mettre en oeuvre, avec les enfants et les adolescents, un processus d'évaluation formative du projet et un bilan des résultats ;
- aider les enfants et les adolescents à identifier les pistes de prolongement et transférabilité d'un projet socioculturel.

# **Gestion de projets appliquées à l'animation et la création socioculturelles avec des enfants et des adolescents**

Enseignement supérieur de type court

**-Annexe 5-**

## **5. Fixation des capacités terminales.**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra être capable, dans une situation précise de projet socioculturel avec des enfants et des adolescents, de dégager les objectifs, les méthodologies, les stratégies et les techniques spécifiques à mettre en œuvre.

En outre, il sera en mesure de formaliser ses choix d'animation et de les structurer en un cahier des charges opérationnel et planifié.

Le degré de maîtrise sera déterminé par la clarté et la précision de conception et de réalisation de l'étudiant, ainsi qu'à sa capacité de conceptualisation.

# **Gestion de projets appliquée à l'animation et la création socioculturelles avec des enfants et des adolescents**

Enseignement supérieur de type court

**-Annexe 6-**

## **6. Profil du chargé de cours.**

Le chargé de cours sera un expert, qui aura une expérience d'au moins 2 ans dans le domaine de mise en place, de gestion et d'évaluation de projets socioculturels avec les enfants et les adolescents.

20/10/98  
Doc 8 bis